



Wareemme, le 19 juin 2025

## Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural - CLDR du 16 juin 2025

### Membres de la CLDR,

Présents (16) : ALGRAIN Viviane, BOESMANS Christiane, CARTILIER Anne-Françoise, CRANINX Jean-Louis, DALOZE Etienne, FRANCHIMONT Benoît, HUCHANT Thierry, JANSEN Luc, KAISIN Serge, LECOQ Anny, LEMAIRE Michel, MAGNERY Louissette, NISEN Marie-Madeleine, NOUPRE Pierre-Alexandre, PAQUE Marie-Anne, VANDENWOUWER Jean-Marie et VANDERVOST Dimitri

- Pour la Commune de Lincent : MEENS Laurence (Directrice générale) et DUBREUCQ Delphine (agent-relais pour l'ODR)

- Pour la FRW, Fondation Rurale de Wallonie: WANZOUL Audrey

Excusés (5) : BAUDUIN Jacqueline, COOLS Jérôme, DELARBRE Béatrice, DOGUET David et VAN MELKEBEKE Olivier

Absents (9) : DE MAN Monique, FONTAINE Olivier, FRANÇOIS Marcel, PETRE Yves, RENARD Emma, ROUSSEAU Bauduin, SLOWACK Sébastien et TERWAGNE Alain

.....

Le montage PowerPoint utilisé pour la présentation, ainsi que toutes les informations relatives à la CLDR, sont disponibles, sur simple demande, auprès de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW).

Marie-Anne PAQUE, Présidente de la CLDR, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres et en présentant les différents partenaires autour de la table (l'Administration communale de Lincent et la FRW).

## 1. Approbation du compte-rendu de la dernière CLDR

Les participants approuvent le compte-rendu de la réunion du 12 février 2025 sans remarque.

Un membre partage néanmoins son étonnement de l'avancée de certains projets du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) alors qu'ils n'ont pas fait l'objet de discussion en CLDR. Par ailleurs, il manifeste son mécontentement sur la prise en compte des suggestions faites par la CLDR, et sa déception concernant les décisions prises in fine.

La FRW rappelle que la CLDR est tenue de remettre un avis sur les projets subsidiés en Développement Rural (DR). Pour les autres projets du PCDR, elle doit au min. être informée de leur mise œuvre. Il n'y a pas d'obligation décrétable d'associer étroitement la CLDR à leur réalisation.

## 2. Accueil des nouveaux membres

La Présidente poursuit la réunion en présentant les :

\* 9 personnes qui rejoignent la CLDR : CARTILIER Anne-Françoise, DE MAN Monique, DELARBRE Béatrice, FRANCHIMONT Benoît, FRANÇOIS Marcel, JANSEN Luc, LEMAIRE Michel, RENARD Emma et VANDERVOST Dimitri.

\* 2 personnes, issues du Conseil communal, rejoignent également la CLDR : KAISIN Serge et NOUPRE Pierre-Alexandre. Pour rappel, comme le stipule le décret relatif au Développement Rural, max. ¼ des membres de la CLDR est issu du Conseil communal.

La CLDR acte l'arrivée des 11 nouveaux membres. Elle acte également la démission de 6 membres : BRASSINNE Margareth, DE DECKER Jean-Philippe, FALAISE Colette, MICHELIS Arnaud, SMET François et TIMMERMANS Mélina

De manière à poursuivre les présentations, la FRW propose aux participants une animation pour faire connaissance : « Je me lève si... » ainsi qu'une courte présentation de la FRW ([www.frw.be](http://www.frw.be)), et du contexte dans lequel s'inscrit la réunion : l'ODR, le PCDR et la CLDR. Acronymes les plus utilisés...

**ODR** (Opération de Développement Rural) : *le processus participatif*.

Le Développement Rural (DR) est une politique volontariste, proposée par la Région Wallonne aux communes rurales qui souhaitent réfléchir, de manière participative, à leur avenir dans le but d'**améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants**. L'Opération est composée de deux phases : l'élaboration (à Lincent : 2015-2018) et la mise en œuvre d'un programme d'actions (à Lincent : 2018-2028).

**PCDR** (Programme Communal de Développement Rural) : *le document*.

Approuvé par le Gouvernement wallon le 08 novembre 2018, le Programme de Lincent a une validité de 10 ans. Durée au cours de laquelle la Commune peut introduire des demandes de financement auprès du DR pour certains projets de son programme. Il est la synthèse de toute l'Opération, rédigée par un auteur (le CREAT) et comprenant 6 grandes parties. Sur base d'un diagnostic du territoire, une stratégie de développement a été co-construite avec l'aide de la CLDR : 4 défis territoriaux & 4 défis thématiques, déclinés en 20 objectifs opérationnels et **42 projets à activer** sur le court (Lot1), le moyen (Lot2) et le long terme (lot3). Les projets concernent l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale (agriculture, économie, emploi, mobilité, nature...). Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire communal.

La Présidente de la CLDR présente quelques projets déjà réalisés. Pour découvrir le(s) projet(s) du PCDR : <https://www.pcdriincent.info/> ou encore depuis le site Internet communal : <https://www.lincent.be/> (onglet « ODR »). Une version papier est également disponible à l'Administration communale, auprès de Laurence MEENS.

**CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) : *le groupe de citoyens et d'élus*

L'ODR est un processus par lequel une commune s'engage à faire participer la population, elle met pour ce faire en place une Commission où l'on retrouve des représentants des citoyens et des élus de la commune. La CLDR **pilote l'ODR**, elle veille à la bonne mise en œuvre des projets du PCDR et remet un avis pour les projets bénéficiant de subsides DR. Elle peut également être à l'initiative de réflexion et/ou d'action à soumettre au Collège communal.

- **Audrey WANZOU de la FRW distribue aux nouveaux membres une farde** reprenant des documents explicatifs sur ces 3 acronymes (l'ODR, le PCDR et la CLDR) ainsi que le Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR
- **Elle signale que Marie-Anne PAQUE, Laurence MEENS et elle-même sont à la disposition des personnes qui souhaiteraient recevoir plus d'informations sur ces éléments**

## → Questions de la CLDR

### **Quels sont les taux de subsides d'application au niveau du Développement rural ?**

La FRW répond que les taux de subsides dépendent du type de projet (différentes catégories). Ils sont repris à l'Article 2 de l'Arrêté ministériel relatif à l'octroi de subvention par voie de convention pour la réalisation des projets inscrits dans des programmes communaux de développement rural (PCDR), dont une copie figure en annexe de ce compte-rendu.

### **Quelques questions sont posées sur le projet d'aménagement d'un espace de convivialité à Lincent, son coût et son financement.**

Le point figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLDR, où une présentation détaillée, sur le terrain, est envisagée. Il a déjà été signalé au cours de la dernière réunion que, pour diminuer la part communale, la Commune cherchait une aide financière du côté d'Infrasports pour le terrain sportif et la partie pétanque. Cette aide financière n'a malheureusement pas été accordée par Infrasports.

Par contre, au travers d'un droit de tirage<sup>1</sup> proposé par la Région wallonne, la Commune bénéficie d'un budget qu'elle pourrait utiliser pour financer les plantations.

Enfin, suite aux remarques formulées par la cellule GISER<sup>2</sup>, le bureau d'études A-Trait (en charge du projet) a revu le plan d'aménagement, en déplaçant principalement la construction ainsi que le pré fleuri (> changement de perspective paysagère). L'emplacement du parking reste inchangé.

La dernière estimation des coûts (septembre 2024) s'élève à 712.400,75€ ; Total des travaux tous frais compris et TVAC)

La prochaine étape est l'obtention du permis (demande introduite en mai 2025). L'avis préalable sollicité étant favorable, cela ne devrait pas poser de problème.

<sup>1</sup> Droit de tirage au bénéfice des autorités communales pour la mise en œuvre et le renforcement de projets de plantation de ligneux indigènes de 2023 à 2027

<sup>2</sup> La Cellule Gestion Intégrée Sol Érosion Ruissellement est un service de la Direction du développement rural du SPW - Agriculture Ressources Naturelles et environnement. Elle appuie les communes dans leur démarche de gestion et de prévention des risques d'inondations par ruissellement, par la réalisation d'analyses, de propositions d'aménagements et par le suivi des différentes étapes de la mise en œuvre.

### 3. Calendrier prévisionnel des prochaines réunions de la CLDR

---

La CLDR se réunit 4X/an.

Voici déjà l'ordre du jour prévu pour les deux prochaines réunions :

- ➔ Eté 2025 : CLDR à Lincent, pour présenter le projet définitif pour l'espace de convivialité
- ➔ Automne 2025 : CLDR à Racour, pour présenter l'inventaire des sentiers réalisé



Dès que les dates de réunions seront arrêtées, elles seront transmises aux membres afin qu'ils les bloquent à l'agenda.

### 4. (re)Découverte de la salle de village de Pellaines, et de ses abords

---

Fiche prioritaire du PCDR de Lincent, ce projet est abordé en vue de déposer une demande de subsides auprès de la Ministre en charge du DR lors de la prochaine session d'approbation (octobre 2025).

En guise d'introduction, Marie-Anne PAQUE explique les intentions d'aménagement repris dans la fiche-projet initiale (rédigée en 2018) avant de laisser la place à la FRW pour animer la suite, càd collecter les avis de la CLDR en vue d'actualiser la fiche.

Audrey WANZOUL présente la méthode pour que les membres puissent s'exprimer, et préciser les attentes/besoins d'aménagement.

Les membres sont alors invités à parcourir les lieux pour les (re)découvrir, puis ils sont répartis en 4 groupes pour répondre aux questions relatives à la salle mais également aux abords de celle-ci. En fin de réflexion, un rapporteur pour chaque groupe relate, en plénière, les **PRINCIPAUX ELEMENTS A AMELIORER/ A PRENDRE EN CONSIDERATION** pour aider le Collège et le futur Auteur de projet dans leur réflexion.

CONCERNANT LA SALLE

---

**AMENAGEMENTS ESTHETIQUES ET FONCTIONNELS** qui permettent l'organisation d'activités des différents comités

#### 1. Quels sont les éléments à prendre en considération pour le bon déroulement des/ de vos **ACTIVITES** ? Eventuelle complémentarité avec la salle de Racour...

##### **Besoins relatifs à la capacité d'accueil**

à la taille de la salle, à sa polyvalence, à l'acoustique, etc.

- **LEGERE\* AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE LA SALLE** (en déplaçant les sanitaires et la cuisine hors du volume principal), pour disposer d'une salle de taille suffisante/raisonnable pour l'organisation d'événements familiaux 3X (\* Lègère car si la capacité est augmentée, un problème de stationnement se posera.
- **AMELIORATION DE L'ACOUSTIQUE** (ex : panneaux) – Insonorisation de la salle 4X

##### **Besoins relatifs aux équipements**

une vraie cuisine, des sanitaires, des « vestiaires », Wi-Fi, etc.

- **INSTALLATION D'UNE CUISINE EQUIPEE** (qui réponde aux besoins des utilisateurs), càd double évier, cuisinière, hotte, four, lave-vaisselle, frigo et congélateur de grande taille, plan de travail correct, ... 4X
- Ajout d'un bar / comptoir 2X
- Réaménagement des sanitaires en cohérence avec l'augmentation de la capacité de la salle : ajout d'urinoirs, 2 toilettes dames, ... 2X
- Augmentation du mobilier (en fonction de la capacité d'accueil)

- Mise à disposition de matériel « numérique » (supports techniques) pour les réunions des différents comités : écran/ téléviseur, câbles, connexion Wi-fi, etc. 2X – *Ndlr : ¼ des groupes n'est pas favorable à la connexion Wi-fi*
- Installation de défibrillateurs (premiers soins)
- Dissimulation des miroirs existants

#### ☞ **Besoins relatifs à l'occupation des (locaux) annexes**

*des espaces de rangement suffisants, etc.*

- **VERIFICATION/ QUESTIONNEMENT CONCERNANT LA PERTINENCE DES ANNEXES**, dans le but de gagner de l'espace ou de réaffecter celles-ci // Utilisation des locaux annexes et/ou création d'une nouvelle annexe pour la cuisine et les sanitaires X2
- Nécessité de disposer d'espace.s de rangement (fermé.s et sécurisé.s)
- Stockage des boissons amenées par un brasseur dans une des annexes
- Rationalisation de l'espace « poubelles » (ex : local poubelle à prévoir pour les utilisateurs de la salle mais aussi pour les locataires des logements) 2X
- Espace BBQ dans une des annexes
- Baie sur façade arrière pour augmenter l'espace (?!)

## 2. Quel **ACCES** (aisé) envisager pour tous ? Précisez

*PMR, fournisseurs, traiteurs, brasseurs, artistes ... ?!*

- **AMELIORATION DE L'ACCES PMR** à l'avant & à l'arrière (côté cour) ainsi que l'accès au jardin (nouvel accès, complémentaire à l'escalier) X4
- Revoir le dénivelé à l'entrée de la cour (au niveau de la voirie)
- Suppression/ déplacement des bulles à verres pour faciliter l'accès, tant au parking qu'au jardin

## 3. Quels sont vos points d'attention concernant les **TECHNIQUES SPECIALES** du bâtiment ?

*Chauffage, isolation, électricité, récupération et gestion des eaux de pluie, mais également au niveau de la performance énergétique du bâtiment, de l'isolation, etc.*

- **TRAITEMENT DE L'HUMIDITE ASCENSIONNELLE** (problème majeur) 3X
- Égouttage, gestion des eaux de ruissellement (zone critique dans le village) et des inondations (ex : grille transversale dans la cour) 2X
- Installation de citerne pour la récupération des eaux de pluie (pour les sanitaires)
- Révision de l'électricité (réponse aux besoins et éventuelles modernisation)
- Isolation thermique (audit énergétique > subsides ?)
- Toiture végétale et/ou panneaux photovoltaïques (+ batterie)
- Utilisation de matériaux neutres (de type ossature bois)

### CONCERNANT LES ABORDS

**AMENAGEMENTS ESTHETIQUES ET FONCTIONNELS** qui permettent l'organisation d'activités de type apéros, cinéma en plein air, animation, etc.

## 4. Que doit comprendre l'aménagement des **ABORDS** ? en lien avec l'occupation de la salle, au vu de l'absence de « cœur de village » et compte-tenu de la proximité de riverains.

*Transition entre espaces publics et privés, circulation automobile & accès cyclistes et piétons, parking (voitures et vélos), espace pour tentes ou chapiteau, zone de jeux pour les plus petits, abri pour les jeunes, espace fumeur, végétation, éclairage, mobiliers divers ...*

#### ☞ **Quels besoins en équipements extérieurs ?**

*Càd tous les éléments situés à l'extérieur d'un bâtiment, contribuant à son confort, son esthétique et son utilisation*

- Rénovation du revêtement de la cour X2
- **EQUIPEMENT DU JARDIN** : maintien de la pelouse (+ éventuelles plantations) et petite plaine de jeux, BBQ communautaire, terrain de pétanque, bancs, tables de pique-nique, ... X3

Ces petits aménagements profiteront aux utilisateurs de la salle mais également aux locataires des logements et aux habitants du village

#### ☞ **Quelle transition entre la salle, la cour, le jardin et l'environnement proche ?**

*Exemple de transition entre la cour et le jardin : du genre quelque chose de plus léger que le mur actuel ? Un agrandissement possible de l'escalier (qui pourrait éventuellement permettre de s'y assoir)? Une ouverture vers la rue ou le chemin qui passe par derrière ? Ou encore un éventuel agrandissement de la cour ?*

- **AMELIORATION DE LA CONNEXION ENTRE LA COUR ET LE JARDIN** : rampe pour tous, « amphithéâtre », ... 3X
- Sécurisation du dénivelé entre le jardin et la cour

- Aménagement d'un espace ouvert au public entre la salle et la cour (bar, ...) en plus de la cuisine. Proposition d'enchaînement suivant : Salle > bar/comptoir (transit public) > Cour > Amphithéâtre/ BBQ (étages en escaliers) > Jardin

#### ☞ **Eventuelles idées de solution à moindre coût pour l'extension de la salle et l'aménagement de la cour ?**

*Par exemple le réemploi de matériaux, usage de containers, etc.*

- Utilisation de matériel de récupération (dans la mesure du possible)
- Partenariat avec des entreprises ou des indépendants locaux
- Mobilisation des ressources et équipe technique communales

Pour terminer, Audrey WANZOUL explique les prochaines étapes du projet :

- ✓ Fin juin : Actualisation de la fiche-projet du PCDR par la FRW, **laquelle sera transmise pour information à la CLDR**
- ✓ Début juillet : Délibération de Collège qui sollicite une convention-faisabilité
- ✓ 07 juillet : Organisation d'une réunion de coordination avec le SPW-ARNE
- ✓ Fin juillet : Envoi au SPW-ARNE les éventuels éléments manquants au dossier
- ✓ Fin août : Approbation par le Conseil communal du projet de convention-faisabilité
- ✓ Mi-septembre : Dépôt de la demande de convention DR, pour espérer disposer d'une aide financière du DR

#### ➔ Question de la CLDR

##### **Quand la CLDR sera-t-elle à nouveau associée ?**

La FRW signale que procédure DR préconise d'attendre la désignation d'un Auteur de projet avant de travailler en concertation avec la CLDR, avec les utilisateurs actuels et potentiel de la salle ainsi qu'avec les locataires des logements et riverains.

A ce stade de la réflexion, seule l'identification des besoins est utile (pour introduire la demande d'aide financière auprès du SPW). Plus tard dans le processus, la CLDR pourra remettre un avis sur les options d'aménagement proposées.

## 5. Divers & verre de clôture

Il n'y a pas de points divers. La Présidente clôture donc la séance en invitant les participants à prendre un verre.

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Audrey WANZOUL

## Annexe

Extrait de l'Arrêté ministériel relatif à l'octroi de subvention par voie de convention pour la réalisation des projets inscrits dans des programmes communaux de développement rural (PCDR)

**Article 2 :** Les taux et plafonds de subventionnement des projets à inscrire en convention faisabilité et exécution sont modulés en fonction du type de projet à conventionner, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Type de projet à conventionner		Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
1	Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850.000 €	680.000 €
2	Espaces publics dédiés à la convivialité Espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3	Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4	Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	850.000 €	510.000 €
5	Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des type 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80 %	250.000 €	200.000 €